

## 7 résultats attendus pour 12 partenariats

En cohérence avec la Politique nationale de développement humain et avec le concours des autorités compétentes, les communes :

- favorisent l'intégration politique de l'action sociale dans leur Plan d'actions communal (PAC);
- développent les missions de leur Service d'Action sociale et les capacités des fonctionnaires;
- renforcent les capacités organisationnelles des associations locales par le renforcement de la coordination locale;
- harmonisent leurs pratiques et mutualisent leurs actions et acquis;
- informent et sensibilisent l'ensemble des acteurs et structures du secteur de l'action sociale sur l'importance des politiques en la matière;
- renforcent la coordination entre les 17 communes congolaises afin de gérer les aspects collectifs inhérents aux autres résultats du Programme.

## PROGRAMME FEDERAL DE COOPERATION INTERNATIONALE COMMUNALE

### La coopération internationale de commune à commune



#### Un objectif spécifique:

pour appuyer les autorités locales marocaines dans la recherche et le développement de réponses appropriées aux nombreux défis sociaux, le Programme fédéral de Coopération internationale communale 2017-2021 au Maroc se donne pour objectif qu'à un horizon de 5 ans, **les communes** y participant **développent une politique d'action sociale et pilotent des projets locaux intégrés de développement humain visant prioritairement les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes à besoins spécifiques.**

S'inscrivant sous la cible partagée par les acteurs de la Coopération belge au Maroc:

« Promouvoir une gouvernance locale, diversifiée et représentative ».

- La Hulpe/ Gourrama
- Auderghem / Ait Zineb et Amerzgane
- Jette / Belfaa
- Evere / Oued Essafa
- Etterbeek / Ait Baha
- Schaerbeek / Al Hoceima
- Saint-Gilles / Berkane
- Saint-Josse-ten-Noode / Bni Mathar et Ain Bni Mathar
- Koekelberg / Ouisselsate
- Molenbeek-Saint-Jean / Mokrisset



